



Certificate of Conformity

Audit Date
Apr 02, 2026

Next Re-Certification
Audit Date
Mar 12, 2027

Date of Decision
Apr 20, 2026

Certificate Expiry Date
May 26, 2027

Certificate Number
7446

Certification Type
Recertification

Les Oeufs Ovale Inc.

205 Rue Damase-Breton St-Lambert-De-Lauzon Québec G0S 2W0 Canada

Is registered as meeting the requirements of the:

SQF Food Safety Code: Food Manufacturing, Edition 9

Scope of Registration (Food Sector Categories):

12: Egg Processing

Certified Products:

12: shell eggs

Signed on behalf of
NSF Certification, LLC

Sarah Krol
VP Food Supply Chain



#1181

NSF Certification, LLC

789 N. Dixboro Road, Ann Arbor, MI 48105 USA

This certificate remains the property of NSF Certification, LLC.





Lettre de garantie Nutrigroupe

À qui de droit,

Nous tenons à vous assurer que notre entreprise se conforme à toutes les exigences de l'Agence Canadienne de l'Inspection des Aliments (ACIA) incluant les points ci-après énumérés.

Toutes les opérations des établissements suivants : 40 Supreme Eggs Québec, 30 Supreme Eggs Ontario, M-4 Countryside farms, Q-12 Nutri-Oeuf St-Hyacinthe, Q-21 Les œufs Ovale, se conforment au Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC) en vigueur depuis le 15 janvier 2019.

Les opérations des établissements mentionnés ci-dessus possèdent toutes les licences nécessaires (Loi sur la salubrité des aliments, article 10 (2)) et les plans de contrôle préventifs en vertu de l'article 89 (1) du Règlement sur la salubrité des aliments au Canada (RSAC).

Tous les établissements de Nutrigroupe qui fabriquent des produits prêts-à-manger se conforment aux mesures de contrôles de la Listeria énoncées dans le document d'orientation « Mesures de contrôle contre la Listeria monocytogenes dans les aliments prêts-à-manger » disponible sur le site web de l'ACIA.

Tous les établissements de Nutrigroupe respectent les exigences des pays auxquels ils sont éligibles à exporter. **L'établissement suivant est éligible à exporter aux États-Unis : 40.**

Soyez assurés que nous vous aviserons de toute modification affectant notre capacité d'exportation vers les États-Unis. Nous garantissons également que si des produits non éligibles sont manipulés dans l'un de nos établissements, nous avons mis en place des politiques de ségrégation appropriées. Par ailleurs, nous confirmons être en conformité avec les Exigences d'exportation pour les œufs transformés de la Bibliothèque des exigences d'exportation vers les États-Unis, disponible sur le site web de l'ACIA.

Notre compagnie se fournit uniquement auprès de fermes ayant en place un programme de bien-être animal. Concernant les dangers reliés aux allergènes ; s'il y a présence d'un allergène reconnu (Règlement sur les aliments et drogues B.01.010.1 (1)) nous garantissons sa déclaration sur l'étiquette et nous garantissons avoir les programmes en place pour prévenir les risques de contamination croisée. Nous vous tiendrons informés de toute modification apportée à la spécification des produits que vous achetez.

Nous vous garantissons aussi que nos produits **ne sont pas** :

a) fabriqués, conditionnés, emballés, étiquetés, vendus ou mis en marché d'une manière fausse, trompeuse ou mensongère ou susceptible de créer une fausse impression quant à leur nature, leur qualité, leur valeur, leur quantité, leur composition, leurs avantages, leur salubrité, leur origine ou leur mode de fabrication ou de conditionnement en vertu de la Loi sur la salubrité des aliments au Canada et de son Règlement associé ainsi que toutes modifications.

b) altérés, falsifiés, et mis en marché de façon trompeuse ou portant préjudice à la santé humaine tel que défini dans la loi sur les aliments et drogues du Canada, ses règlements associés ainsi que toutes modifications.

c) altérés, falsifiés et mis en marché de façon trompeuse ou portant préjudice à la santé humaine tel que défini dans les lois provinciales et municipales au sujet des aliments.

d) des produits qui ne peuvent être mis en marché pour le commerce interprovincial tel que défini par la loi sur la salubrité des aliments au Canada.


Agathe Luce
Directrice nationale qualité

2026-01-05

Date